

CGT—FDSU—FO—CFDT

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Déclaration des Fédérations des Finances CGT - FDSU - FO - CFDT

Le 9 novembre, les fédérations CGT, FDSU, FO et CFDT des finances ont rencontré les représentants du ministre (secrétaire général, DGCP et DPMA) pour évoquer le volet social de la réforme de la redevance audiovisuelle après son vote en première lecture par les députés.

Mettant en exergue le fait que la plupart des agents resteraient sur place ou dans le département, le ministère se situe dans le strict « plan d'accompagnement » défini par le ministre. C'est dans ce seul cadre qu'il serait possible de négocier.

Pour le secrétaire général du ministère, la réforme ne serait pas une restructuration et ne justifierait donc pas de contrepartie pour tous les agents : pas de promotion pour tous, pas de mesure indemnitaire à caractère général, par exemple.

Le plan est donc la confirmation du discours du ministre le 7 octobre, assorti de quelques avancées, très limitées en masse et effets. Il prévoit un saupoudrage de promotions supplémentaires pour les agents de la redevance, insuffisant en volume même s'il est obtenu des conditions de reclassement plus favorables pour les ex-ORTF en toute fin de carrière.

De même, pour les circonscriptions de contrôle, la direction accepte de reculer au 1^{er} mars 2005 leur intégration dans le réseau, mais renvoie la question de leur éligibilité à l'ensemble du plan social, au groupe de travail spécifique qui devra définir s'il y a changement de métier ou pas.

Les fédérations et les syndicats ne se satisfont pas de ces propositions qui ne répondent en aucune façon aux revendications des personnels d'un plan de requalification général, de vraies mesures d'âge, d'un meilleur accompagnement de la mobilité, etc.

Considérant que le ministère n'a pas pris en compte le message des personnels dont 80% sont privés de toute contrepartie à la réforme, les fédérations des finances CGT, FDSU, FO et CFDT et leurs syndicats du trésor appellent l'ensemble des agents de la redevance à l'action sous la forme d'une grève de 24h le mardi 16 novembre 2004, pour imposer d'autres avancées, d'un tout autre niveau... et pour tous.

Lors du CTPC du 10 novembre, l'intersyndicale a demandé la convocation d'urgence d'une autre réunion sur le dispositif d'accompagnement et refusé de se situer dans le calendrier imposé par le secrétaire général du ministère.

10 novembre 2004

TOUS EN GREVE LE 16 NOVEMBRE